

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

Délibération
n° 2020.10.259

**Désignation des
représentants de
GrandAngoulême à la
conférence des
financeurs de la
prévention de la perte
d'autonomie (CFPPA)**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Frédéric CROS, Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.10.259**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA)

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) prévoit l'instauration d'une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie dans chaque département.

Cette instance de coordination institutionnelle, installée en Charente le 22 septembre 2016, est chargée d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire départemental, de recenser les initiatives locales et de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Les financements alloués dans ce cadre interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires. La Conférence fédère les acteurs du secteur sur des actions et des stratégies partagées au service de la construction de réponses plus lisibles et cohérentes pour les personnes âgées de 60 ans et plus et notamment selon les 6 axes recommandés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) :

- l'accès aux équipements et aides techniques individuelles
- l'attribution d'un forfait autonomie alloué aux résidences via un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) par le Conseil départemental
- la coordination et l'appui d'actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- la coordination et l'appui d'actions de prévention mises en œuvre par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)
- le soutien aux proches aidants
- le développement d'autres actions collectives de prévention.

Cette instance rassemble, au niveau local, les financeurs de la perte d'autonomie :

- Le Conseil départemental de la Charente en sa qualité de pilote de l'action sociale et de la politique gérontologique, assurant la présidence de la Conférence
- L'Agence régionale de santé au titre de ses compétences et assurant la Vice-présidence de la Conférence
- L'Agence nationale de l'habitat dans le Département
- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Au titre de leur offre commune interrégime pour la prévention et la préservation de l'autonomie : la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), la Mutualité sociale agricole (MSA) et le Régime social des indépendants (RSI)
- L'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC)
- L'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (ARCCO) en tant que représentant des institutions de retraite complémentaire et la Caisse des dépôts au titre des régimes de retraite des fonctionnaires
- La Mutualité française
- ***Les établissements publics de coopération intercommunale volontaires***

Dans ce cadre, considérant qu'un certain nombre d'actions de GrandAngoulême entrent dans le champ de compétence de la Conférence des financeurs, le Département de la Charente propose à l'agglomération de devenir membre de cette instance.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Madame Anne-Laure WILLAUMEZ GUILLEMETEAU comme représentante titulaire et Madame Sandrine JOUINEAU comme représentante suppléante de GrandAngoulême à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 novembre 2020	<u>Affiché le :</u> 18 novembre 2020